

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit de l'approbation de la convention d'occupation des instituteurs dans les logements de fonction de la commune qui est l'équivalent du bail de nature par définition, précaire, que nous allons pouvoir passer avec eux.

Je voudrais en profiter pour annoncer ce qui fera sans doute rétrospectivement plaisir à notre Collègue Mme Isaac-Sibille, que nous sommes arrivés au bout du travail d'analyse et d'audit de la situation du patrimoine des logements de fonction et que nous avons pu déterminer le nombre de logements qui doivent être gardés pour leur usage initial, ceux que nous devons conserver pour un usage municipal et ceux que nous allons céder afin de diminuer le nombre de logements vacants et si possible, de ne plus payer la taxe sur les logements vacants. Donc, c'est un travail d'équipe fait avec Louis Lévêque et Nicole Gay.

Et nous allons faire en sorte qu'il y ait un suivi individuel des occupants de ces logements, qui devront à terme, soit les laisser, soit continuer mais dans un autre cadre de gestion, c'est-à-dire dans le patrimoine des logements sociaux. Donc, voilà Monsieur le Maire, ce que je souhaitais dire à l'occasion de ce rapport. Pour les collègues qui le souhaiteront on pourra leur donner le tableau de détail de la répartition des logements.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

Et donc M. Havard n'oublie pas de défendre les subventions des collectivités locales. Il ne m'écoute pas ! Défendez les collectivités locales, Monsieur Havard ! Ca, c'est un bon créneau pour l'avenir !

M. HAVARD Michel : J'y suis tout prêt, Monsieur le Maire !

(La séance est levée à 17 h 45.)

(Adopté.)